

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
A.S.A. DU CANAL DE GAP

DOCUMENT AFFICHE DU 22/12/25 AU 5/01/26

Nombre de syndics en exercice	: 10 + 4
Nombre de présents ou représentés	: 9
Pour	: 9
Contre	: 0
Abstention	: 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Séance du 17 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre à 9h, le syndicat du Canal de Gap est assemblé en session ordinaire au siège de l'ASA, sous la présidence de M. Robert Nebon, Président, qui rappelle que la convocation légale a été adressé en date du 5 décembre 2025.

Etaient présents : Robert Nebon, Claude Nebon, René Eymery, Christel Gagliardo, Jérôme Amouriq, Jean-François Tourres

Étaient absents : Gael Pascal, Nathalie Baille représentée par Christel Gagliardo, Rémi Queyrel représenté par Jean-François Tourres, Jean-Pierre Martin représenté par Robert Nebon

Assistait sans voix délibérante : Vincent De Truchis (Directeur)

Secrétaire de séance : René Eymery

Objet : Choix du mode de consultation – Mise en œuvre de travaux de pose de canalisations enterrées Maillage depuis les Trignons vers La Garde

Monsieur le Président rappelle le glissement de terrains sur la rive droite de la Combe de Bonne, qui accompagnent les travaux de construction de la Rocade de Gap sous maîtrise d'ouvrage DREAL.

Monsieur le Président rappelle l'impossibilité qu'il y a eu, d'envisager une intervention sur la fuite de la canalisation en DN800, qui aurait pu se terminer par la mise en œuvre de soudures de réparation. Ces travaux n'ont pas été possibles, pour question de sécurité, et de refus d'intervention de la DREAL sur le site, dans des contextes de mise en œuvre des travaux complexes, puisque présence d'un mur d'enrochement à proximité immédiate, nécessité de battage de palplanches, etc.

Monsieur le Président indique que l'ASA ne peut laisser les usagers de la ressource en eau, situés en aval de ce désordre, sans accès à la ressource en eau pour l'année 2026. Il précise qu'il y a lieu de mettre en œuvre un marché pour assurer la pose de ces canalisations et assurer le maillage sur le réseau d'irrigation, dont l'approvisionnement en eau est interrompu par suite du glissement.

Le Président précise que les travaux concernent :

- Le dégagement de la canalisation en DN800
- Le découpage du revêtement de voirie

- L'ouverture de tranchées et la pose de canalisations
- Le remblaiement avec des matériaux techniques de carrière
- La création d'une chambre de vanne, en aval de canalisations, et le raccordement sur la conduite en DN600, existante.

Monsieur le Président propose qu'il soit passé un marché public, donc à procédure adaptée au sens du Code de la Commande Publique.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le syndicat à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable à la proposition de consultation, visant la passation d'un marché public de travaux.

Ainsi fait et délibéré à Gap, les jours, mois et an que dessus.

Certifiée et rendue exécutoire,

Le Secrétaire de séance
René Eymery

Le Président
Robert Nebon

